



Commune de Zona

Mairie annexe
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

RESUME NON TECHNIQUE

Octobre 2020



PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'OPTIMISATION DES ZONES DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE LA COMMUNE DE ZONZA

Maîtrise d'œuvre

Bureau d'études ICTP
254 Corniche Fahnestock
06700 ST-LAURENT DU VAR



N° 14/21 – RNT – Ind. A

Le projet de la commune est d'offrir 5 zones de mouillages pour accueillir en toute sécurité 419 unités de 12 m et moins tout en s'assurant du respect des milieux naturels.

Les zones de mouillages et d'équipements seraient réparties sur les 6 sites suivants (du Sud au Nord) : Arasu, Capicciola, Pinarello 1, Pinarello 2, Cataro, Vardiola.

Ce projet a pour objectif, l'accueil de l'ensemble des plaisanciers, du 1^{er} juin au 15 septembre, dans des conditions optimales de sécurité, tout en assurant :

- Le maintien de tous les usages pratiqués sur le littoral et dans le bassin de navigation (plaisanciers, baigneurs, véliplanchistes, pêche, plongée, ...)
- La préservation des habitats naturels et espèces associées ;
- La préservation de la qualité des eaux.

L'objectif spécifique pour le mouillage dédié à la petite plaisance est d'assurer la cohabitation entre tous les usagers.

Pour cela le projet de la commune est de conserver (en partie) et d'optimiser (ZMEL de Pinarello) les zones de mouillages précédemment autorisées.

La prise en compte de l'ensemble des paramètres : ancrages existants, fréquentation, biocénoses, ..., a permis d'adapter l'aménagement sur chacune des plages.

Les propositions d'aménagement présentées ci-après ont été arrêtées à la suite de la réalisation de l'étude de fréquentation de la saison 2018. Cette dernière a permis de valider le nombre de bouées à mettre à disposition ainsi que la grille de mouillages.

Dans le cadre du projet :

- Les zones de mouillage de la Ruscana et de Villata ont été supprimés, soit 58 postes.
- Afin de limiter l'emprise de la zone de mouillages tout en augmentant la capacité d'accueil, 15 étoiles d'amarrage seront installées sur la ZMEL Pinarello (8 sur Pinarello 1 et 7 sur Pinarello 2).
- Sur la totalité des ZMEL la capacité d'accueil passera de 405 à 419 postes pour des unités de tailles inférieures ou égales 12 m.

Zone de mouillages (du sud au nord)	Capacité actuelle (unité)	Capacité projetée (unité)
Arasu	57	57
Capicciola	30	30
Pinarellu 1	76	80
Pinarello 1 ponton	70	70
Pinarellu 2	80	90
Cataro	22	22
Vardiola	70	70
Total	405	419

Tableau 1 : Evolution des capacités d'accueil des zones de mouillage sur le littoral de Zonza

A la suite de la reprise de l'organisation de la zone de mouillages organisés de Zonza, cette dernière sera en mesure d'accueillir 14 unités supplémentaires pour un nombre de corps-morts réduit de 22 % (passant de 370 à 287).

Les 83 corps-morts non exploités et retirés sont localisés sur la ZMEL de Pinarello (dont le nombre de corps-morts est réduit de 43 %). A cela s'ajoute le retrait des corps-morts des sites de A Ruscana et de Villata (58 unités).



Figure 1 : Localisation des zones d'accueil réservées à la petite plaisance sur la commune de Zonza (Google Earth)

Compte tenu du projet, en dehors de l'acquisition et de la mise en place des systèmes de flottaisons et des étoiles d'amarrage, les travaux à risque consteront en :

- L'ensouillage des CM,
- Le nettoyage des fonds (retrait des CM non exploités et des macrodéchets).

Les mesures spécifiques qui seront prises en phase travaux permettront :

- D'éviter tout impact direct sur la population, les espèces faunistique ou floristique et les habitats,
- De garantir le maintien d'une bonne qualité des eaux, évitant tout impact indirect et prolongé sur les espèces et habitats mais également sur les activités balnéaires.

Il n'y aura donc pas d'impact résiduel à la suite de la réalisation des travaux et à la mise en exploitation des ZMEL de Zonza.

L'optimisation des ZMEL de Zonza s'accompagnera également du projet communal de rationalisation de l'aménagement du littoral et notamment des flux de circulation.

Le projet d'optimisation des ZMEL de Zonza ne risque pas de perturber les autres projets alentours qui ont un objectif commun.

Les projets présentés ci-dessus seront réalisés de manière à n'avoir aucun effet négatif sur les habitats et les espèces protégées marins, il n'y a donc pas d'impact négatif cumulé.

Des mesures de suivi seront mise en place tout au long de la période d'exploitation des ZMEL soit sur 15 ans : Suivi des organes d'amarrage, suivi des herbiers de Posidonies, suivi de la qualité des eaux et des sédiments.

Le projet de la commune de Zonza est en accord avec :

- le SDAGE Corse 2016 – 2021
- le Plan d'Action pour le Milieu Marin

Il n'est pas susceptible de dégrader les sites Natura 2000 concernés.